

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION : 15 décembre 2017

N°2017-09-22

Conseillers en exercice : 63
Conseillers titulaires et suppléants présents : 49
Conseillers votants : 48
Dont pouvoirs : 5

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2017 et le 21 décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Coteaux du Blanzacais, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Luc MARRAUD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaients présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique, M. PROVOST Jean-Jacques - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **TOUVERAC** : Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux).
Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux).
Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux).
M. MAURICE Jacky (Bécheresse) a donné pouvoir à M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny).
M. VERGNION Philippe (Val des Vignes) a donné pouvoir à Monsieur DECELLE Guy (Val des Vignes)

Etaients présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUT Martine, M. TESTAUD Alain, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaients excusés :

Mme HUGUET Séverine, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNEAU Janine, M. MAUGET Bernard, M. GUILLON Jean-Jacques, M. BONNAUD Pascal, Mme PARIS Marie-Nicole, Mme ROCHAIS Anne-Marie, Mme MONNEREAU Françoise, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. DUBROCA Allain, M. HUGUES Jacky, Mme POIRIER Sylvie.

N°22 - Objet : Projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac – approbation du programme, de l'enveloppe financière prévisionnelle du projet et lancement des consultations de maîtrise d'œuvre et prestataires annexes

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et équipements

Monsieur le Vice-Président rappelle les différentes étapes relatives au projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac :

- en 2015, Monsieur Harnay, programmiste, présente un projet à 5 classes, pour une surface totale utile de 1519 m² dont 897 m² d'extension ;
- en 2016, ce projet est retravaillé en régie directe par la direction aménagement. L'objectif est de limiter les coûts en réduisant les surfaces rénovées et bâties avec 6 classes possibles pour une surface de 890 m², en utilisant le rez-de-chaussée du GOD et les bâtiments de l'école élémentaire ;
- en 2017, la Communauté de Communes des 4 B Sud Charente sollicite l'Agence Technique Départementale de la Charente (ATD16) pour lui apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Considérant :

- qu'un RPI regroupe les écoles de Brossac, d'Oriolles et Passirac ;
- que l'école de Brossac dispose actuellement d'une école élémentaire avec 2 classes, située à l'entrée du bourg sans restauration et d'une école maternelle, en centre-bourg, intégrant 2 classes et restauration scolaire, où déjeunent les élèves du primaire ;
- que le groupe de travail du secteur sud (RPI Brossac, Oriolles, Passirac) a mené une réflexion concernant la carte scolaire et qu'il est demandé de tenir compte des effectifs sur ce secteur ;
- que le nouveau groupe scolaire intégrerait les classes d'Oriolles et Passirac ;
- que le projet présenté par l'ATD16 donne la capacité d'accueillir 6 classes, en utilisant la totalité du GOD et les espaces disponibles de l'école élémentaire, pour une surface utile de 1190 m² ;
- que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 2 325 377 € HT soit 2 790 453 € TTC, toutes tranches confondues réparties comme suit :

Répartition	Montant HT	Montant TTC
Travaux	1 703 850,00 €	2 044 620,00 €
Aménagements extérieurs	101 800,00 €	122 160,00 €
Honoraires MOE+CT+SPS+OPC	211 775,00 €	254 130,00 €
Honoraires AMO phase conception/réalisation	59 325,00 €	71 190,00 €
Frais d'études techniques complémentaires	28 000,00 €	33 600,00 €
Frais assurances/consultations	20 934,00 €	25 121,00 €
Imprévus	65 158,00 €	78 190,00 €
Tolérance sur montant travaux	42 715,00 €	51 258,00 €
Tolérance sur études de conception	41 471,00 €	49 765,00 €
Révision sur montant prévisionnel travaux	43 996,00 €	52 795,00 €
Révision honoraires	6 353,00 €	7 624,00 €
TOTAL	2 325 377,00 €	2 790 453,00 €

- que la réalisation de cette opération rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre, un SPS, un contrôleur technique, un prestataire O.P.C. (ordonnancement, coordination et pilotage), un assistant à maîtrise d'ouvrage (pour les parties élaboration du projet, phase suivi travaux, suivi chantier, réception, assistance levée de réserves et période de Garantie de Parfait Achèvement, gestion administrative et financière de l'opération) et à différentes études techniques complémentaires ;

Vu :

- l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP,

Considérant le programme élaboré par l'ATD16 dans le cadre de sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet de restructuration du groupe scolaire de Brossac,
- adopte le programme de l'opération,
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération,
- autorise le lancement des consultations de prestations intellectuelles nécessaires à l'opération,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération pendant toute la durée de l'exécution de cette opération.

Les dépenses seront imputées à l'article 2317 du budget affaires scolaires

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ... 2.2. DEC. 2017
Publié ou notifié le : 1.7. JAN. 2018
Touvérac, le 1.7. JAN. 2018

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 22 décembre 2017
le Président,
Jacques CHABOT.

**Par déléation,
François MONTEZIN
Directeur**



